

Les dossiers sont **instruits en fonction des dates des premières épreuves** des concours et examens professionnels prévus au calendrier.

Le Service Concours et Examens Professionnels **informe prioritairement** (courrier, courriels, appels téléphoniques)

**les candidats dont les dossiers requièrent des pièces complémentaires** pour poursuivre l'instruction.